



ORGANISATION D'UN TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE SES ZONES HUMIDES





Un territoire d'exception, Parc naturel régional de la Narbonnaise



PERIMETRE D'ETUDE 2010-2021





Les actions du Parc en faveur des lagunes et zones humides

Le contrat pour les étangs du Narbonnais

Une mobilisation générale pour la préservation des milieux lagunaires : quelques exemples parmi une centaine d'actions réalisées



REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ZONES INDUSTRIELLES
 Sur l'ensemble de son territoire et en particulier les zones industrielles et artisanales de Narbonne, le Grand Narbonne a mis en place une mission permanente « Ambassadeur Entreprises » pour réaliser des diagnostics, mettre en conformité les entreprises et améliorer la gestion des effluents en provenance de ces secteurs.

DE GROS CHANGEMENTS SUR LA ZONE INDUSTRIELLE DE MALVEZY

La zone industrielle de Malvezey, située au nord de Narbonne, a subi de nombreuses évolutions depuis 2005. Les deux principales entreprises (Société Languedocienne Micron Couleur et Société COMULHEA) ont réalisé des aménagements conséquents pour limiter leurs impacts sur le milieu. Malheureusement, une pollution historique par le cadmium liée à l'activité de la SLMC subsiste et des rejets accidentels ont été constatés à plusieurs reprises ces dernières années.



DES TRAVAUX DE RESTAURATION HYDRAULIQUE DANS LES MARAIS
 Les marais forment de véritables zones tampon entre le Salsan versant et les lagunes. Ils jouent également un rôle écologique majeur, notamment pour les oiseaux d'eau. Le SMMAR, gestionnaire des marais de Livière, situé au nord de Narbonne, a réalisé d'importants travaux hydrauliques, conformément aux préconisations des études réalisées sur ce marais (plan de gestion, expertise écologique).



DES PLANS DE GESTION POUR LES MARAIS
 La commune de Gruissan et le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) se sont mobilisés pour définir un plan de gestion pour l'étang de Campagnol et ses marais périphériques. Ce document a été validé par l'ensemble des acteurs en 2008. Une partie des travaux a pu être réalisée en 2009 sur le marais des Journeux, le secteur des Pujols et les marais ouest.

LES EAUX USEES NE SE DEVERSSENT PLUS DANS LE BASSIN NORD DE L'ETANG
 Pour préserver l'étang, Le Grand Narbonne a choisi d'amener les eaux usées de Bages et de La Nautique vers la station d'épuration de Narbonne ville. Un réseau tout neuf de plus de 12 km de long contourne l'étang et remonte vers Narbonne où les performances de la station inaugurée en 2003 sont très satisfaisantes.

DES AMENAGEMENTS POUR LES PECHEURS
 Pour améliorer l'outil de travail des pêcheurs, la commune de Bages a réalisé des aménagements sur le quai de débarquement et créé un local collectif pour le stockage des produits de la pêche, équipé d'une machine à glace et d'une chambre froide. Des étals de vente ouverts sont également mis en place pour mieux valoriser le poisson de l'étang. Le Parc naturel régional a apporté un appui technique à ce projet. Des aménagements similaires sont à l'étude à Gruissan et à Port la Nouvelle.

LA REHABILITATION DES RESEAUX : UNE ACTION PERMANENTE
 Lorsque les réseaux de collecte des eaux usées sont en mauvais état, cela entraîne des dysfonctionnements sur la station d'épuration et des pollutions dans les cours d'eau et les lagunes. A Peyriac-de-Mer, les travaux réalisés par Le Grand Narbonne en 2008 ont permis de réhabiliter plus d'un kilomètre de réseaux.

UNE STATION D'EPURATION EXEMPLAIRE
 Un ouvrage moderne de 10 000 équivalents habitants a été aménagé à Sigeon, pour remplacer la vieille station d'épuration communale dont l'état était déploré. Pour l'étranglement de la pollution ont été réalisés, avec un traitement poussé de l'azote, du chlore et du phosphore.



ENLEVEMENT DU CASCAIL DANS L'ETANG DE CAMPAGNOL
 Depuis les années 80, de véritables récifs de vers tubicoles (le « cascail ») se sont formés dans l'étang de Campagnol en raison d'une très forte eutrophisation. Ces récifs gênent la circulation des eaux et la pêche et accélèrent le colmatage de l'étang. Deux opérations d'enlèvement du cascail ont été réalisées par le Parc naturel régional et le SMDA et les pêcheurs de Gruissan.

TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES PORTUAIRES
 A Port la Nouvelle, des investissements ont été réalisés par le Port pour le traitement des eaux de ruissellement sur les quais de débarquement. Une déchèterie professionnelle a également été créée dans l'enceinte portuaire pour collecter les huiles usagées, les batteries usagées, les fusées de détresse... La mise en place d'une aire de pompage des eaux de cale est en projet, pour éviter les déversements d'hydrocarbures dans le chenal portuaire.

LEGENDE
 Terres agricoles
 Garrigues et forêts
 Zones humides

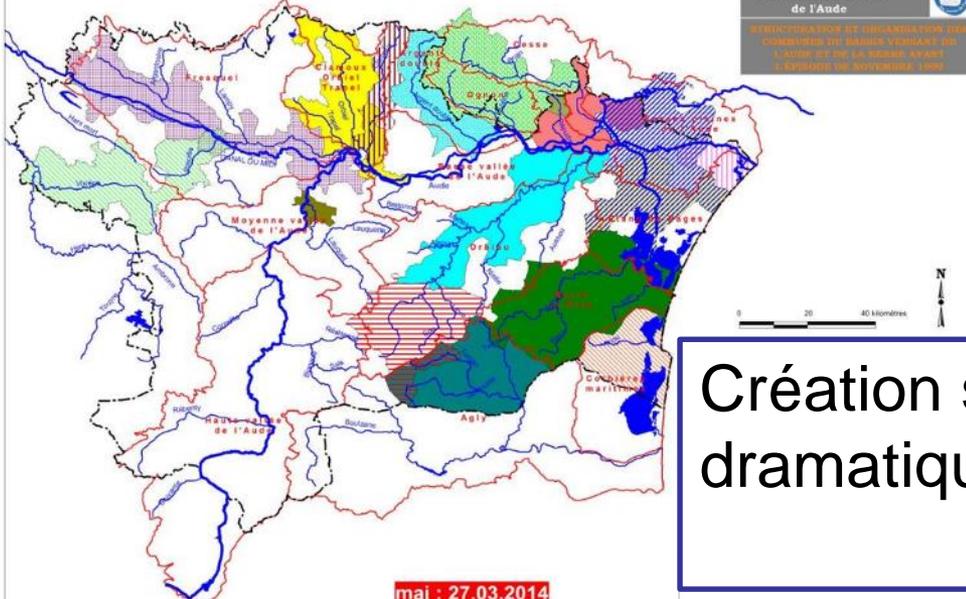
Lagunes:

- 1 Contrat d'étang 2005-2009
- Animateur de 2 sites Natura 2000 lagunaires depuis 2004
- Suivis scientifiques (Filmed, suivi des rejets STEP et autres émissaires, suivis DCE, etc.)
- Suivi et gestion de graus naturels
- Gestionnaire de 1000 ha de terrains du Conservatoire du Littoral constitués d'étangs et zones humides



Conservatoire du littoral

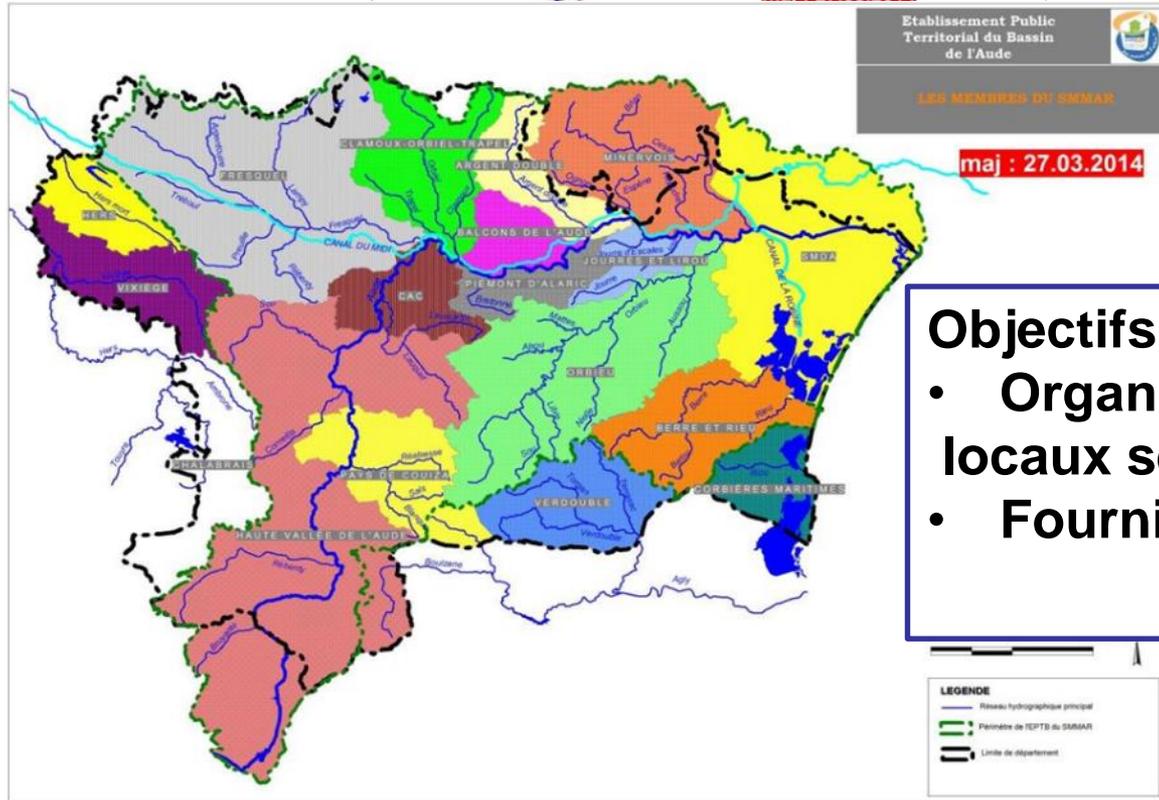




SMMAR

Création suite à la crue dramatique de 1999

maj : 27.03.2014



Objectifs initiaux:

- Organiser des maitres d'ouvrages locaux selon la logique de bassin
- Fournir appui et assistance





SMMAR, EPTB depuis 2008

ses champs d'action

Depuis 2002, repose donc sur 3 principes fondamentaux :

- **Une maîtrise d'ouvrage forte** assurée par les syndicats de rivières regroupant toutes les communes par bassins versants.
- **Une fédération** des maîtres d'ouvrage au niveau du SMMAR EPTB, pour garantir la cohérence des actions.
- **Une maîtrise d'ouvrage solidaire**, dotée de règles de répartition financière équitables (clé de répartition des charges pondérée, qui a été adoptée par le SMMAR et par chacun des adhérents, basée sur la surface, la population et le potentiel fiscal des adhérents).

Aujourd'hui, le SMMAR dans sa structuration unique en France se compose du Département de l'Aude et de 16 syndicats de bassin et EPCI à fiscalité propre.

Actions:

Elaboration et animation du PAPI, animation des 3 CLE, études globales (Zones humides, espace de mobilité, EVP, ressource...), guichet unique pour les demandes de subventions, réflexion GEMAPI...

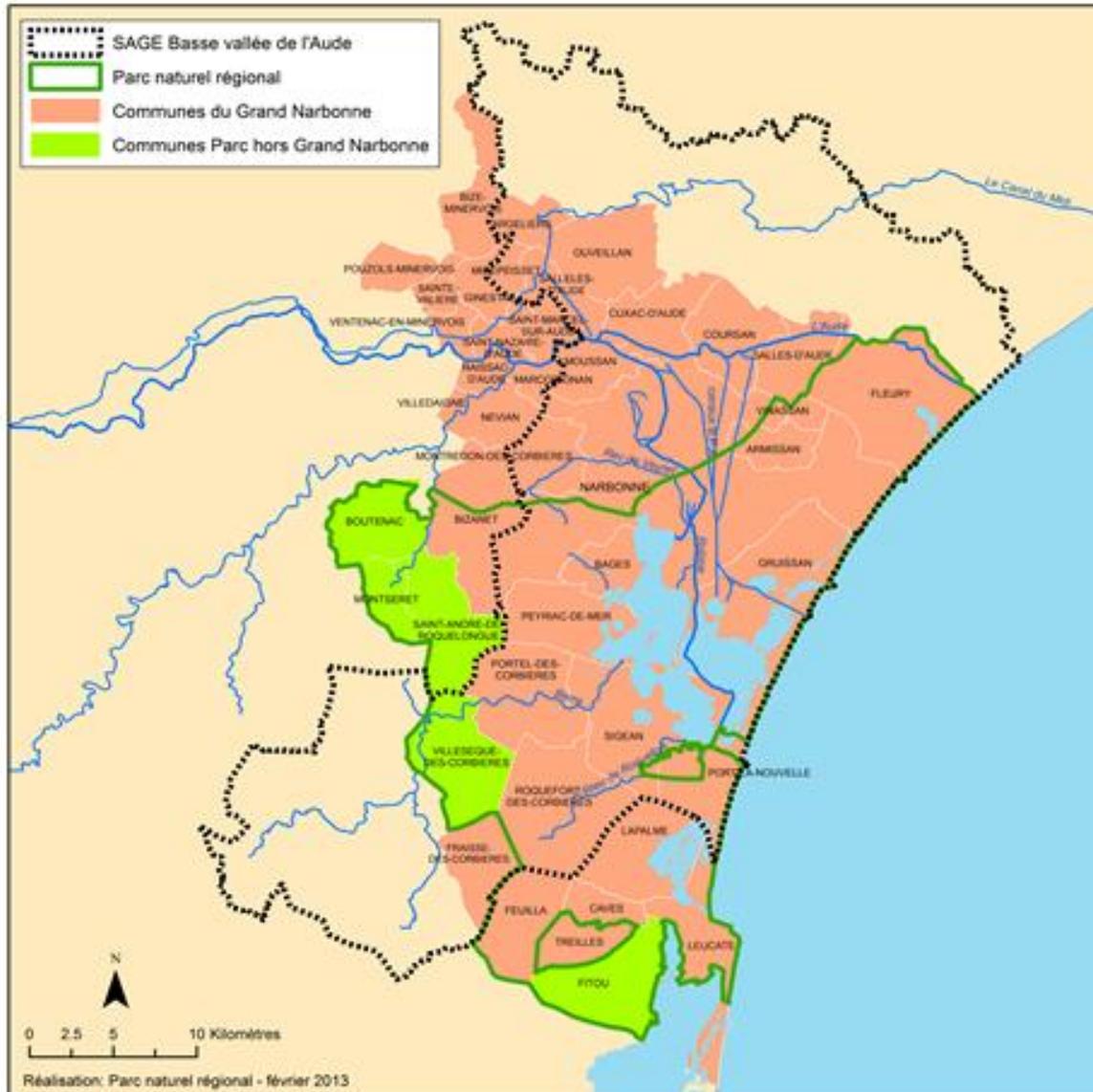


Conservatoire
du littoral



Actions partenariales

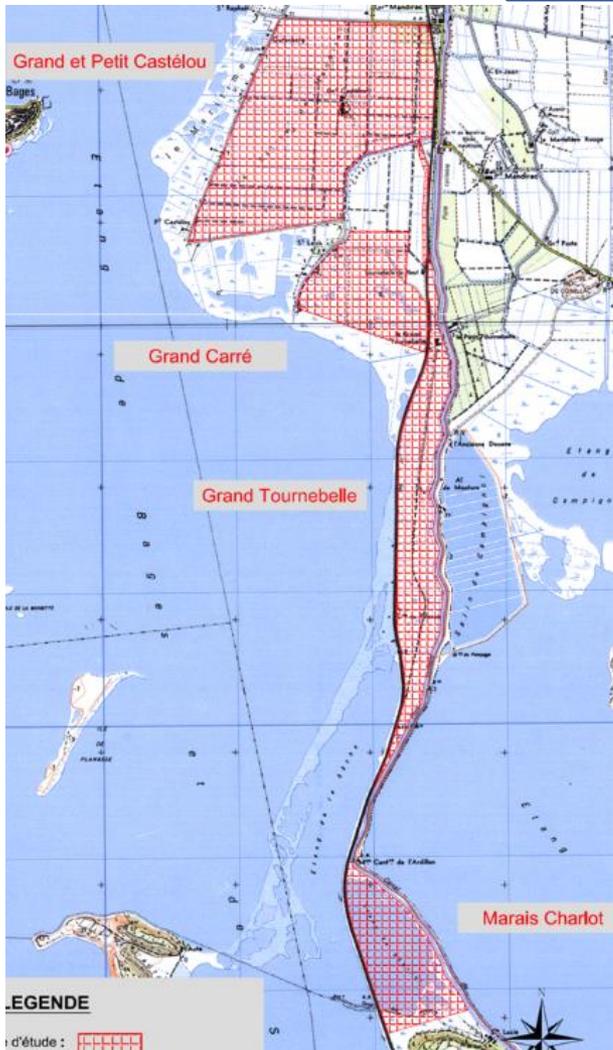
- Membres de la CLE Basse vallée de l'Aude
- Fusion du COPIL Natura 2000 Etang du Narbonnais et Commission Zones humides du SAGE
- Travail en concertation sur les études:
 - Ressource en eau
 - Qualité des eaux (étude en cours flux, actions de sensibilisation sur les pesticides...)
 - Inventaire des zones humides





Exemple de coopération

Travaux de restauration hydraulique
 du site  Conservatoire du littoral des Marais du narbonnais



Objectifs des travaux :

- Maîtriser la mise en eau des terrains permettant la préservation voire restauration des milieux humides et espèces patrimoniaux
- Sécuriser la gestion de la ressource en eau sur le BV de l'Aude

MO des travaux: SMDA → expertise hydraulique
 Gestionnaire des terrains: PNR → expert biodiversité / gestion





Montant des travaux: 250 000 €HT
Linéaire de canaux réhabilité: 5000 ml
7 prises d'eau principales
100 Ouvrages réhabilités (martelières, emplanchoirs, etc.)



- Remise en eau des marais
- 7 millions m³ d'eau économisés
- Chantier précurseur sur le Canal de la Robine
- Complémentarité des savoirs faire entre PNR et Epage
- Dossier subventionné à 80% (CDL, Agence, Région, Département 11)
- Optimisation de l'auto financement (donc économie pour le territoire)

Mise en eau de l'unité Castelou-Tournebelle en 2014 (avant les travaux)

Type de mise en eau

- aucune
- plus de 20 cm, douce
- de 10 à 20 cm, douce
- de 10 à 20 cm, salée
- de 2 à 10 cm, douce
- eaux saumâtres
- inondation possible quand suffisamment d'eau en amont + entrée d'eau maritime

Mise en eau de l'unité Castelou-Tournebelle en 2016 (après les travaux)

Type de submersion

- aucune
- légère et/ou partielle, douce
- de 2 à 10 cm, douce
- de 10 à 20 cm, douce
- plus de 20 cm, douce
- légère et/ou partielle, salée
- de 10 à 20 cm, salée
- eaux saumâtres
- eaux saumâtres avec entrée d'eau douce